



[SNJ - SNJ-CGT - CFDT-Journalistes - SGJ-FO]

## **Atteinte au secret des sources d'une journaliste de Disclose : appel à la mobilisation ce mercredi 20 septembre à 18 h 30 à Paris**

La profession est sous le choc. Plus de 24 heures après la perquisition au domicile personnel d'Ariane Lavrilleux, journaliste pour Disclose, l'heure est à la mobilisation.

La profession appelle à rassemblement ce mercredi 20 septembre à 18 h 30, place de la République, à Paris en soutien à sa consœur et au média d'investigation Disclose.

Accompagnés d'une juge d'instruction de Paris, des policiers de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) ont débarqué, hier mardi 19 septembre à 6 heures du matin, au domicile personnel d'Ariane Lavrilleux, journaliste pour Disclose. Placée aussitôt en garde à vue, notre consœur était toujours en cellule à l'hôtel de police de Marseille au moment où nous écrivions ces lignes. Elle fait l'objet d'une nouvelle audition de la part de la DGSI, qui cherche à identifier ses sources.

[Le SNJ](#), [le SNJ-CGT](#), [la CFDT-Journalistes](#) et le SGJ-FO, organisations syndicales représentatives de journalistes, ont dénoncé cette atteinte sans précédent au secret des sources des journalistes.

Ariane Lavrilleux est en garde à vue dans le cadre d'une enquête pour compromission du secret de la défense nationale et révélation d'information pouvant conduire à identifier un agent protégé, ouverte en juillet 2022. Le ministère des Armées avait porté plainte après [la série d'enquêtes « Egypt Papers »](#), dont Ariane Lavrilleux est co-auteur, et qui avait fait l'objet d'une émission de Complément d'Enquête.

Disclose révélait, en novembre 2021, une [série d'exécutions arbitraires orchestrée par la dictature égyptienne du maréchal Al-Sissi](#), avec la complicité de l'État français.

Le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes et le SGJ-FO appellent la profession et tous les défenseurs des libertés fondamentales à la mobilisation ce mercredi 20 septembre à 18 h 30, place de la République, à Paris. La liberté d'informer et d'être informé doit être protégée. Nous attendons des Etats généraux de l'information, lancés le 3 octobre prochain, qu'ils réaffirment fermement cette pierre angulaire de la profession de journaliste.

Paris, le 20 septembre 2023.